

CENTRE SOCIO CULTUREL DU LANGENSAND

2 rue de l'Eglise Saint-Joseph

67500 HAGUENAU

F. FURMANN
P. LAMBERGER
S. WEBER
M. GARNIER

BELFORT
COLMAR
DIDENHEIM
ILLKIRCH
MUNSTER
OBERHAUSBERGEN
OBERNAI
PARIS
ROUFFACH
SÉLESTAT

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

CENTRE SOCIO CULTUREL DU LANGENSAND

2 rue de l'Eglise Saint-Joseph

67500 HAGUENAU

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

A l'assemblée générale de l'Association CENTRE CULTUREL DU LANGENSAND,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association CENTRE CULTUREL DU LANGENSAND** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- Les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels ;
- Les informations complémentaires concernant les fonds dédiés issus de la convention 2021-58 dans le paragraphe « Analyse des fonds dédiés ».

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité de la Présidente et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

L'annexe aux comptes annuels présente dans le paragraphe « Autres informations » des engagements hors bilan donnés et reçus. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces informations et de la présentation comptable qui en est faite.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Oberhausbergen, le 13 mai 2026

COFIME AUDIT S.A.S.
Michaël GARNIER
Commissaire aux comptes



Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 11/05/2026

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)			
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	10 783,06	7 046,57	3 736,49	0,42		
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	45 587,09	38 671,29	6 915,80	0,78	5 907,74	0,67
. Autres immobilisations corporelles	164 389,24	126 696,49	37 692,75	4,24	21 415,02	2,41
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres						
TOTAL (I)	220 759,39	172 414,35	48 345,04	5,44	27 322,76	3,08
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes	2 025,00		2 025,00	0,23	38 522,00	4,34
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	209 468,07		209 468,07	23,59	207 030,40	23,33
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	150 365,18		150 365,18	16,93	115 213,12	12,98
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	468 355,10		468 355,10	52,74	490 257,62	55,25
Charges constatées d'avance	9 469,14		9 469,14	1,07	9 040,43	1,02
TOTAL (II)	839 682,49		839 682,49	94,56	860 063,57	96,92
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 060 441,88	172 414,35	888 027,53	100,00	887 386,33	100,00



BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 11/05/2026

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	59 163,73	6,66	59 163,73	6,67
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	319 502,83	35,98	277 383,11	31,26
Excédent ou déficit de l'exercice	35 587,76	4,01	42 119,72	4,75
Situation nette (sous total)	414 254,32	46,65	378 666,56	42,67
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	15 056,01	1,70	14 876,51	1,68
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	429 310,33	48,34	393 543,07	44,35
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	68 442,00	7,71	71 942,00	8,11
TOTAL (II)	68 442,00	7,71	71 942,00	8,11
PROVISIONS				
Provisions pour risques	10 150,75	1,14	50 150,75	5,65
Provisions pour charges	31 608,00	3,56	33 305,00	3,75
TOTAL (III)	41 758,75	4,70	83 455,75	9,40
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 703,94	6,95	39 351,69	4,43
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	189 436,71	21,33	186 303,21	20,99
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			2 776,99	0,31
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	97 375,80	10,97	110 013,62	12,40
TOTAL (IV)	348 516,45	39,25	338 445,51	38,14
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	888 027,53	100,00	887 386,33	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				



COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
		Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Cotisations		5 691,70		4 815,68		876		18,19	
Ventes de biens et services									
- Ventes de biens									
- dont ventes de dons en nature									
- Ventes de prestations de services		844 176,95		303 283,79		540 893		178,35	
- dont parrainages									
Produits de tiers financeurs									
- Concours publics et subventions d'exploitation		899 587,23		1 371 551,67		-471 964		-34,40	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommptible									
- Ressources liées à la générosité du public									
- Dons manuels		4 587,80		6 400,00		-1 813		-28,32	
- Mécénats									
- Legs, donations et assurances-vie									
- Contributions financières									
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges		1 697,00		32 712,92		-31 015		-94,80	
Utilisations des fonds dédiés		3 500,00		9 325,00		-5 825		-62,46	
Autres produits		6 135,68		50,00		6 085		N/S	
Total des produits d'exploitation (I)		1 765 376,36		1 728 139,06		37 237		2,15	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises									
Variations stocks									
Autres achats et charges externes		477 848,73		471 852,39		5 996		1,27	
Aides financières									
Impôts, taxes et versements assimilés		69 093,65		62 672,36		6 421		10,25	
Salaires et traitements		886 216,90		883 175,94		3 041		0,34	
Charges sociales		255 931,79		220 341,20		35 590		16,15	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		30 673,75		18 867,86		11 806		62,57	
Dotations aux provisions				4 284,00		-4 284		-100,00	
Reports en fonds dédiés				3 500,00		-3 500		-100,00	
Autres charges		52 623,99		20 792,68		31 831		153,09	
Total des charges d'exploitation (II)		1 772 388,81		1 685 486,43		86 902			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-7 012,45		42 652,63		-49 664		-116,43	
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés		1 935,21		2 540,74		-605		-23,81	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (III)		1 935,21		2 540,74		-605		-23,81	
CHARGES FINANCIERES:									
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions									
Intérêts et charges assimilées									
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilères placements									
Total des charges financières (IV)									
RESULTAT FINANCIER (III - IV)		1 935,21		2 540,74		-605		-23,81	



COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 11/05/2026

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-5 077,24	45 193,37	-50 270	-111,22
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	700,00		700	N/S
Sur opérations en capital		7 821,56	-7 821	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges	40 000,00	40 000,00		0,00
Total des produits exceptionnels (V)	40 700,00	47 821,56	-7 121	-14,88
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion		700,00	-700	-100,00
Sur opérations en capital		14,46	-14	-100,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		50 150,75	-50 150	-100,00
Total des charges exceptionnelles (VI)		50 865,21	-50 865	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	40 700,00	-3 043,65	43 743	N/S
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	35,00	30,00	5	16,67
Total des produits (I + III + V)	1 808 011,57	1 778 501,36	29 510	1,66
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 772 423,81	1 736 381,64	36 042	2,08
EXCEDENT OU DEFICIT	35 587,76	42 119,72	-6 532	-15,50

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature	60 372,00	86 924,00		
Prestations en nature	6 220,30			
Bénévolat	883,76	3 470,82		
TOTAL	67 476,06	90 394,82		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	7 104,06	3 470,82		
Prestations				
Personnel bénévole	60 372,00	86 924,00		
TOTAL	67 476,06	90 394,82		

